

Mai - Juin 2008



Consultez
le site Internet de
l'Aspro Mini-Ji sur
<http://asprominiji.org>



Flash Info n° 75



ASPRO MINIJI FLASH INFOS

Date et Lieu de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2008



Miniji à la Grimaudière, sur l'Erdre

Dans ce numéro :

Date et Lieu de l' A G 2008 Résultats de Régates	1,
Résultats de Régates	2,
COMPLéments INFOS Règles de Classe 08	3,4, 5
Résultats de Régates	6

Chers Adhérents,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'**Assemblée Générale** Ordinaire annuelle des sociétaires de l'ASPRO MINIJI se réunira, aux conditions prévues statutairement, le **mercredi 27 Août, à 18 h 30** dans les locaux du Cercle de la Voile de Bordeaux à CARCANS MAUBUISSON.

Cette Assemblée Générale sera **élective**. Ce sera l'occasion d'élire pour la prochaine olympiade, le nouveau Comité Directeur. Le secrétaire et le trésorier actuels ne se représenteront pas à vos suffrages. Toute personne, de préférence compétente, motivée et disponible, souhaitant s'investir au sein du Comité d'Administration, est invitée à adresser sa **candidature** au Président de l'association de classe, **pour le 15 Août 08**, dernier délai.

L'Ordre du jour sera adressé en tout début Août à tous les membres à jour de cotisation, 30 jours avant l'Assemblée Générale.

RESULTATS DE REGATES

AQUITAINE

Interligue 17-18 Mai 2008 Maubuisson

17 concurrents ont participé aux 6 courses disputées durant l'Interligue. Le club Voile Handi Valide de la base des étangs de Castres, avec son chef de file, Guy LASALLE, a trusté les lauriers au Classement Scratch, mais en Handis, Jean Claude MIRC et Magali MORAINES s'inclinent devant le Rochelais, Olivier BODEAU.

Classement scratch: 1: G. LASALLE, VHV; 2: G. EYCHENNE, VHV; 3: A. SOULA, VHV; 4: E. DUPOUY, CVSM; 5: O. BODEAU, Cercle Handi Rochelais; 6: J.C. MIRC, VHV; 7: M. MORAINES, VHV; 8: L. CHAFFARD, SRV Annecy; 9: F. DE OLIVEIRA, VHV; 10: Ch. RIVALS, VHV; 11: V. ROUSSEL, CVSM; 12: C. OKAN, VHV; 13: D. PLANCHOT, Cercle Handi Rochelais; 14: J. VINET, VHV; 15: J.P. SOULA, VHV; 16: Ch. MOLLLET, Cercle Handi Rochelais; 17: H. PROUVOST, CVSM.

Classement Handisport: 1: O. BODEAU, Cercle Handi Rochelais; 2: J.C. MIRC, VHV; 3: M. MORAINES, VHV; 4: L. CHAFFARD, SRV Annecy; 5: F. DE OLIVEIRA, VHV; 6: Ch. RIVALS, VHV; 7: V. ROUSSEL, CVSM; 8: J. VINET, VHV; 9: D. PLANCHOT, Cercle Handi Rochelais; 10: Ch. MOLLLET, Cercle Handi Rochelais.

Sélective CVSM 21- 22 juin

Quatre manches ont été courues sur le plan d'eau de Laurens à Soustons (Landes). Eric DUPOUY avec une manche de 2 et 3 manches de 1 s'est imposé relativement facilement mais Bernadette JOBBE DUVAL, (1,3, 2,2) lui a quand même donné du fil à retordre. Pt'it Claude MAZIN a complété le podium.

Les dix coureurs inscrits étaient du CVSM, club présidé par Michel LACLAU.

Résultats Classement Scratch: 1: Eric DUPOUY; 2: Bernadette JOBBE DUVAL; 3: Claude MAZIN; 4: Fred BUERLE; 5: Titouan LESBATS; 6: Romain CHARPENTIER; 7: Christelle HAQUIN; 8: Victor HAUTAT; 9: Véronique ROUSSEL; 10: Sémil BENIZA.

Sommaire :

- Retenez déjà la date de l'A G 2008, le 27 août à CARCANS MAUBUISSON et éventuellement, portez vous candidat
- Résultats de régates en Aquitaine
- Résultats de régates en PACA et Rhône-Alpes
- Précisions utiles sur l'interprétation des règles de Classe
- Résultats de régates en Pays de Loire.



CONSEIL GÉNÉRAL DE
TARN-ET-GARONNE

RESULTATS DE REGATES

HUMOUR macab

Un vieillard allongé sur son lit attend sereinement sa dernière heure. Mais peu avant de rendre son dernier souffle, ses narines son titillées par une délicieuse odeur de tarte aux pommes. Il réunit ses forces et chuchote à son fils: « J'en voudrais ben un ptit bout ! »
Oui papa ! Dit le fiston qui descend à la cuisine aussitôt. Mais, piteux, il remonte les mains vides...
« Maman a dit que c'était pour après l'enterrement ... »



Aux organisateurs de régates:

« N'oubliez pas de faire un classement Handis, C'est indispensable pour lister les concurrents qualifiés pour le Championnat de France ! »

LIGUE ALPES PROVENCE DE VOILE

STAGE ET REGATE DE LIGUE : 5 au 7 juin 2008
SOCIETE DES REGATES de la CIOTAT

12 personnes handicapées étaient présentes jeudi 5 juin pour le début du stage de ligue qui se déroulait à la SOCIETE DES REGATES DE LA CIOTAT : 4 stagiaires d'Handisport ISTRES, 2 du CNASP EMBRUN, 2 du GMT GARDANNE, 1 de Port MIOU et 3 de Poinot Chapuis BELCODENE (qui ne devaient rester qu'une journée)

Une météo capricieuse avec quelques belles risées sur les deux jours de stage obligeait les stagiaires à beaucoup d'attention pour mettre en pratique les consignes des entraîneurs (Christine DEWISME du CNASP EMBRUN, Alain SOTTEAU puis Christian LEGUEN-NOU de l'ANO ISTRES.)

La régata du samedi nous donnait quelques soucis le matin avec un vent de nord très irrégulier et des rafales conséquentes ; puis mollissant finalement vers midi, le vent de N.NW permettait aux neufs concurrents de s'élaner dans la régata.

On remarquait très vite les progrès effectués par ce groupe, notamment concernant la maîtrise du bateau dans les rafales. 3 manches étaient courues.

Ce groupe de stagiaires prépare sa participation au Championnat de France HANDISPORT VOILE qui aura lieu à MAUBUISSON en AOÛT 2008. 8 stagiaires handicapés et 2 valides participeront en effet à cette coupe nationale MINI JI. Au total, c'est un groupe de 20 personnes qui se déplacera pour ce championnat. La navigation sur MINI JI remporte un vrai succès dans notre ligue.

La remise des prix permettait à Michel ALINAT de remercier les valides bénévoles, le Comité de Course, et de féliciter les stagiaires pour leurs progrès.

Classement: 1: FANTONE Guy, ANO Istres; 2 : GOMEZ DA SILVA Jean, ANO Istres; 3: DE SOUSA Serge, GMT Voile Gardannais; 4: KING Sam, CN Alpin; 5: PLANTEVIN Olivier, GMT Voile Gardannais; 6: GANNE Serge, CN Alpin; 7: CHEMIN Patrick, CN Port Miou; 8: FERRER Magaly, ANO Istres; 9: ARROYO Ramon, ANO Istres.

Transmis par Michel ALINAT.

RHONE ALPES

Régional Miniji 27/04/08 CNV AIX LES BAINS

Classement: 1: CHAFFARD L., SRV Annecy; 2: LA-FORGE V., CN St Etienne; 3: DEVILLARD X., CN St Etienne; 4: RAFFIN C., CNV Aix; 5: CASTAGNE J.C., CNV Aix; 6: ALLIRAND Guy, CN St Etienne.

HANDIVOILE SAVOIE/CNVA INFO

C'est reparti, notre premier déplacement officiel, sélectif pour le championnat de France, a eu lieu du **08 au 11 mai** et la compétition s'est déroulée sur le plan d'eau du **Club Nautique Alpin de Serre-Ponçon** dans des conditions météo dantesques pour des Minijis : Soleil mais très fort vent en rafales. L'équipe d'organisation, parfaite, et le comité de course n'ont pas hésité à envoyer 6 manches dans des conditions « musclées » qui en ont dérouter plus d'un. Au final, Claude RAFFIN emporte la deuxième place et JC CASTAGNÉ termine quatrième sur 11

participants.

Nul doute que la compétence des entraîneurs nouvellement impliqués grâce à la création de notre section au sein du Club Nautique de Voile d'Aix les Bains et le soutien de la Ligue de Voile Rhône-Alpes va nous permettre d'améliorer encore la situation car la motivation est bien présente. JC CASTAGNÉ

Classement: 1: FANTON G., ANO Istres; 2: RAFFIN C., CNV Aix les Bains; 3: GOMEZ DA SILVA J., ANO Istres; 4 : CASTAGNE J.C., CNV Aix; 5: CLEMENT J.L., CNEV; 6: GANNE S., CN Alpin; 7: FERRER M., ANO Istres; 8: POURTIER M., CNEV; 9: CHENIN P., CN Port Miou ; 10: KING S., CN Alpin; 11: ARROYO R., ANO Istres.



Régional Miniji, 31/05 au 01/06/08 AIX LES BAINS

Classement: 1: C. RAFFIN, CNV Aix Les Bains; 2: L. CHAFFARD, SRV Annecy; 3: J. C. CASTAGNE, CNV Aix Les Bains.

Compléments d'information sur les Règles de Classes 2 008

REPONSES DU BUREAU DE L'ASPRO MINJI AUX QUESTIONS

DE G. BOYER DU 11/06/2008

REMARQUE PRELIMINAIRE:

Avant de poser leurs questions les coureurs et responsables de flottes voudront bien visiter le site de l'ASPRO pour vérifier si la réponse n'y figure pas déjà, ceci afin d'éviter les « doublons ».

Nos réponses sont en bleu dans le texte original.

Bonjour,

Suite à la lecture de la jauge (désolé de ne pas avoir pris le temps de répondre plus tôt,

-Les RC MJI 2008 (traduction du Standard ISAF et réécriture) ont été terminées le 13 Février 2008 et après relecture, ont été envoyées à la FF Voile le 28 Février 2008, soit 2 mois après fin 2007 ; c'est le temps qu'il vous a fallu pour en prendre connaissance puisqu'elles ont été publiées sur le site vers le 15 Avril ; le temps écoulé entre l'envoi fin Février et la publication ne dépend pas de nous.

mais vu la date de sortie de la jauge, l'emploi du temps était déjà bien rempli, et avec le collectif miniji de la ligue (nous ne connaissons pas ce collectif), nous avons quelques interrogations sur certains points:

- **B.1.1.b** comment obtenir les certificats de jauge de mes bateaux? La ligue les a acheté il y a 3 ans maintenant, et nous n'avons rien. D'après la dernière AG, la certification des bateaux pouvaient reprendre en 2008 si les coques étaient identifiées. Les bateaux neuf sortis depuis 3 ans, ne devraient ils pas avoir d'office ce certificat? ou alors doit on encore en faire la demande, et à qui?

La rédaction des **certificats de mesurage** a repris depuis fin Mai, l'imprimé a été revu ; tous les **bateaux gravés** qui ont été contrôlés en 2007 auront donc un certificat de mesurage (qui sera distribué lors du National Chpt de Fr 2008 après signature par le constructeur)

Les bateaux ont tous été jaugés et vérifiés l'année dernière. Est ce que cette année, il faudra recommencer? Le lest étant amovible cela n'exclut pas la pesée (voir C.6.2. (a) et Ave-

nant à l'Avis de Course du National Chpt de France au CVB)

Lors d'une régate, les bateaux doivent avoir un certificat de mesurage, mais, en outre, les contrôles de jauge d'épreuve restent à la discrétion du CC et du Jaugeur de l'épreuve.

- **C.2.2 et C.3.3:** la masse totale du barreur ne peut excéder 110kg et la masse totale 125.

Dans la jauge 2007, aucune limite de poids n'était précisé quant au barreur et à son équipement. Je comprends tout à fait qu'il y ait une marge à respecter entre la masse du barreur et la masse totale.

Par contre, peut on, qu'en est il des personnes ayant un poids supérieur à 110kg? N'ont elles plus le droit de courir? Y a t il une limite définie par l'architecte? Et dans ce cas, pourquoy n'y aurait il pas une masse minimum?

Suite à la rencontre avec l'architecte et le constructeur, la flottabilité réelle, en polystyrène, qui peut-être introduite dans le bateau ne dépasse pas 180 à 200 litres (et non 300 litres théoriques comme indiqué dans les RC) ; un avenant modificatif aux RC va être publié à ce sujet ; le bateau, pour ces raisons de flottabilité, n'est pas apte à supporter en toute sécurité, une charge totale supérieure à 125 kg (des essais de flottabilité avaient été effectués par l'architecte - constructeur avec les AF-MAR au début de la construction du Mini JI), la masse maxi de l'équipement portable étant de 15 Kg (il n'est pas possible de se limiter à une masse maxi inférieure), la masse maxi du barreur (en sous-vêtement) ne peut excéder 110 kg, les barreurs de masse supérieure ne peuvent donc pas courir (cela tient compte également de l'encombrement, avec un gilet adéquat pour le barreur, par rapport à l'espace disponible dans le cockpit ; le gilet doit correspondre à la masse du barreur : voir arrêté 224).

La masse minimale du barreur n'est pas limitée car elle ne met pas la flottabilité en cause.

- **C.6.3 et D.9.4:** la masse maxi des poids correcteurs est précisé à 3kg dans le premier article et à 2 kg dans le 2nd. Quelle est la bonne valeur et à partir de quel critère est elle choisie?

-en C.6.3 il s'agit des poids correcteurs **pour le bateau** : coque accastillée + lest : masse mini : 146 Kg (ajoutée en 2008 pour réduire les contrôles de jauge d'épreuve à la demande d'un membre de la Commission Mixte FF Voile /FFH).

Nota: après statistiques sur la masse moyenne des espars contrôlés en 2008 (si possible), la masse du bateau pourra comprendre les espars en 2009).

-en D.9.4 : il s'agit des poids correcteurs **pour la coque seule** : masse mini : 46 kg (sans changement / 2007).

-**D.1.2:** pas d'autres trous ne sont permis....etc. Concernant le tangon de foc. Il existe 2 systèmes. Un qui est dit "automatique" le long de la bôme. Et l'autre qui est fait que le tangon est posé à plat pont en avant du mât. Ce système est plus simple d'utilisation pour certaines personnes, car il permet au tangon de passer tout seul d'une amure à l'autre. Ces tangons sont fixés sur le pont (soit directement, soit par un pontet). Si aucun trou n'est permis dans les ponts, comment faire pour accrocher ce tangon? Ne peut il pas y avoir une dérogation pour ceux ci?

-en D.9 : **COQUE ASSEMBLEE / D.9.1 : Accastillage / (b) Optionnel / (11) :Clips de stockage...autre équipement portable:** s'il s'agit de la fixation du tangon de foc sur le pont, elle est autorisée.

-**D.9.1.B:** optionnel: il n'est pas précisé l'emplacement éventuel : d'un sac à bout,
-non précisé dans les RC : sera toléré en 2008 à l'intérieur du cockpit.

de poulie et coinces pour le renvoi des ris automatique,

- F.4.3 (4) : « 2 systutilisables en course » :le vit de mullet est équipé de crocs pour les ris au point d'amure; pour les bosses de ris au point d'écoute, les poulies et coinces sont normalement montées sur la bôme; le renvoi sur le piano ne sera donc toléré que pour les barreurs qui, physiquement, ne peuvent pas atteindre la bôme du fait de leur handicap.

Coordonnées du Jaugeur National

Gilbert MAURY
Moulin Vert
La Penche
82240 SEPTFONDS



05 63 31 28 42

E mail:

gilbertmaury@wanadoo.fr



Pour pouvoir régater à CARCANS et participer aux votes et délibérations à l'AG n'oubliez pas d'adresser votre cotisation 2008 au trésorier de l'ASPRO Miniji.

Minijis neufs:

Vous êtes intéressés par l'achat de Miniji(s) ?

Serge LE ROUX, constructeur du Miniji, vous propose des devis pour des Minijis neufs avec un exceptionnel rapport qualité-prix.

Vous pouvez le contacter par téléphone au:
02 98 15 85 33,
Fax : 02 98 15 85 35 Portable: 06 16 57 16 59.

Par mail ateliercomposite@laposte.net

Le meilleur accueil vous sera réservé !

Compléments d'information sur les Règles de Classes 2 008

Stage Inter-Ligues

à Ploërmel (56) les 8, 9 et 10 août.

Ce stage ouvert à environ 15 à 20 coureurs sera encadré par Jérémie BOURDIN et Grégory BOYER.

Camping possible. Participation de 10 euros.

Le Samedi, jour de la Fête du Club, Repas collectif du soir (avec participation). Nombre de places limité.

Merci de vous inscrire rapidement!



RAPPEL

Si vous voulez que l'on connaisse mieux votre club, vous pouvez adresser vos compte Rendus de régates, avec photos, au secrétaire ASPRO MiniJI, pour diffusion dans le Flash Infos !

Stage Ploërmel

Organisé avec le soutien de la FFV, Cesson Mixte, et de la FFH, Comité Régional Bretagne Handisport.

Diffusion d'une fiche d'inscription, dans quelques jours, aux inscrits par courriel aux trois adresses suivantes

bervic35@yahoo.fr

gregory@voilepaysdeloire.com

Irisselin29@aol.com

(suite de la page 3)

de coinqueur de hale bas prolongé sur le piano,

-le constructeur livre le palan de hale-bas avec un coinqueur à une extrémité (qui peut être placé en haut ou en bas) donc le renvoi ne sera toléré que pour les coureurs qui, physiquement, ne peuvent pas atteindre le coinqueur du palan en position normale du fait de leur handicap.

de coinqueur pour les drisses de foc et GV

-voir F.8.3 (a) (1) : le constructeur livre les coinqueurs de drisses sur le pont (piano)

de poulie et coinqueurs pour le tangon de foc

-autorisés: Voir: F.5.2 Tangon de foc: accastillage optionnel (non livré par le constructeur) sont ils interdits?

- F.3.2: le mât doit avoir une gorge rapportée. qu'en est il pour les autres mâts? il en existe avec des gorges intégrées.

-Nous ne connaissons pas de constructeur (et de bateaux) ayant livré des mâts à gorge intégrée.

Si le mât a été monté en remplacement du mât d'origine par un propriétaire son utilisation est interdite en course.

- F.3.3 et F.2.5 précise que seuls les espars fournis par les constructeurs agréés successifs ...Etc... et également le système de liaison traverse/mât (il est précisé en F.3.3 !). doit provenir d'un constructeur agréé F.2.5 (a): (voté en 2007 à St Etienne)

précise que « seuls les espars... remplacement » ce qui comprend: mât, bôme, gréement dormant, gréement courant.

Je viens de voir le communiqué sur le site, et c'est une très bonne chose que ce ne soit pas autorisé pour cette année car contraire aux règles 2008. Comme les règles 2008 ne sont qu'une extrapolation des règles 2007, je suppose que cela était également interdit l'année dernière??

Non, vous supposez mal: étant donné que F.2.5 (a) a été voté en 2007 à St Etienne, cette Règle ne pouvait pas s'appliquer avant de figurer dans les RC ! L'application ne pouvait

donc commencer qu'en 2008.

D'autre part, n'est ce pas l'AG qui décide ou qui propose une modification aux règles et au plan de pont et coque du bateau (avec accord de l'architecte bien sur)? Car dans ce cas, le constructeur du mât a été interrogé sur cette modification sans l'aval de l'AG.

-Cette modification a été proposée par plusieurs coureurs, (dont 2 des pays de Loire), comme elle paraissait techniquement intéressante, le bureau exécutif de l'Association (mandaté par celle-ci pour étudier les modifications possibles dans le cadre du futur bateau) a consulté le constructeur et le fabricant actuel des espars. Ceux-ci ayant refusé de faire cette modification « pour des raisons techniques et logistiques », à l'heure actuelle, celle-ci n'est plus d'actualité.

Est ce possible et normal?

Voir A.7 : le bureau exécutif et le comité directeur de l'association ont (après avis du comité technique) la possibilité de proposer des évolutions de la classe.

- F.8.2: diamètre des drisse et écoutes. rien n'était précisé dans les règles 2007, et aucune décision n'a été prise lors de la dernière l'AG à ce sujet. Il n'y a donc pas de raisons d'imposer ses valeurs, d'autant que certains avaient déjà fait des investissements en 2008 mais bien avant que la jauge ne sorte.

-voir Interprétation dans la réponse faite à M. VENIN sur le site de l'ASPRO (et dans le journal) le 18 Mai 2008, § 3, F.8.2 : Gréement courant

Juste pour conclure, nous sommes très favorable à cette nouvelle forme de jauge : (Règles de Classe : elles ne comprennent pas que le mesurage).

J'admets qu'un travail important a été fait.

-Merci pour la reconnaissance du travail effectué !

Ce que je trouve dommage, c'est qu'elle soit publiée si tardivement (voir réponse au début du texte), bien après l'hivernage des bateaux et la reprises des régates.

Pourquoi ne pas avoir fait cette proposition de jauge comme projet pour 2009

-Pour éviter des problèmes de jauge d'épreuve lors du National / Chpt de Fr 2008).

Nous aurions pu y travailler tous ensemble et décider des éléments à y intégrer lors de l'AG 2008. Cela nous aurait permis de ne pas mettre certains doublons, et d'affiner la forme (mot en anglais, des numéros qui sautent ou qui sont en doublons,...).

-A notre connaissance il n'existe qu'un doublon et 2 fois le même titre (qu'une seule personne a relevé trop tard sur une dizaine de lecteurs), quant à la forme et à la traduction, nous attendons les observations...

Certaines choses apparaissent dans l'édition 2008 et nous les découvrons assez tard. Il ne s'agit pas que les règles 2007, avec les décisions de la dernière AG. Il y a des choses en plus qui aurait méritées, et qui méritent toujours, un vote de l'assemblée.

-A part ce qui touche la sécurité, nous ne voyons pas lesquelles. Il faut penser aussi que c'est la FF Voile qui décide en dernier lieu de la validité des RC (voir A.3.2)

Merci d'avance pour vos réponses...

si possibles rapides au vu de la date.

-Vos remarques ayant été envoyées 2 mois après la publication des RC, votre demande ne vous semble t'elle pas mal venue ?

Cordialement,
Pour le collectif miniji
Grégory Boyer-Gibaud

Réponses en bleu
pour l'ASPRO MINIJI:

-Le Président de la Classe:
Marcel POYMIRO.

-Le Secrétaire de la Classe:
Yves LE FUR.

-Le Trésorier de la Classe :
Joël THILLARD.

-Le Mesureur National de la Classe :
Gilbert MAURY.

Compléments d'information sur les Règles de Classes 2 008

COMMUNIQUE N°1

Liaison Mât – Traverse par boulon-axe de rotation entre joues de la traverse

Le constructeur actuel du Miniji, a indiqué par courrier, qu'à la date du 31 mai 2008 (date limite arrêtée par l'ASPRO MJI), pour des raisons techniques et logistiques, il n'avait pas livré de système de liaison mâts-traverse constitué par un boulon-axe de rotation monté entre 2 joues fixées à la traverse, et qu'il n'en livrerait pas jusqu'à la date du National Miniji FFVoile et

Championnat de France Handivoile 2008.

De ce fait, en application de la Règle de Classe de 2008 : F. 2.5 , ce système de liaison N'EST PAS CONFORME AUX REGLES DE CLASSE MINI JI 2008 et ne sera plus toléré lors des épreuves de la classe Mini JI dans un délai d'un mois, (durée allouée pour la remise à l'état d'origine des mâtures modifiées), à compter de ce jour, soit à partir du 03 Juillet 2008.

(Les 2 communiqués suivants, extraits d'une réponse à un coureur peuvent certainement en intéresser d'autres.)

COMMUNIQUE N°2

Identification

La Règle de Classe D.2.5. Identification, porte les éléments normalement demandés par les Affaires Maritimes c'est à dire :

- La plaque constructeur fixée dans le cockpit
- Le N° HIN gravé à l'AR.

Au dires du constructeur, le Mini JI de 3.65 m de long est en catégorie de conception D et dans cette catégorie ces 2 éléments ne sont pas obligatoires.

Le constructeur doit nous fournir les documents qui l'attestent et si cela est avéré nous retirerons ces 2 éléments des Règles de Classe en 2009.

Pour le mesurage de Certification et la Jauge d'épreuve la seule identification nécessaire pour nous, est le N° de série (qui est également le N° de voile) gravé à l'AR du bateau, (le certificat de mesurage signé par le constructeur porte également ce N° de série).

Donc si vos bateaux portent le N° de série (et de voile) gravé à l'AR, ils pourront être jaugés et courir sans dérogations d'aucune sorte.

J'espère que pour les propriétaires institutionnels des bateaux que vous citez cette identification suffit également, bien que comme pour les Règles des AF MAR, cela ne nous regarde pas directement.

La Jauge ne prend en compte que les Règles sportives.

COMMUNIQUE N°3

Mesurage

On reproche, en général, à la série, la longueur de la jauge lors du National, sans tenir compte du fait que pour beaucoup de bateaux c'est en même temps l'occasion, pour les mesureurs de la classe, d'effectuer le mesurage de certains éléments car les coureurs n'ont pas eu la possibilité de le faire avant.

C'est pour cette raison que l'Avis de Course, dans son Avenant, rappelle (comme pour la majorité des classes) que dans la mesure du possible, le mesurage doit être fait en régions avant le National.

Mais il n'y a pas encore de mesureur de classe dans toutes les régions et en particulier, il n'y en a pas encore en Île de France (il y en a un en Pays de Loire , 2 en

Rhône-Alpes et un en Midi-Pyrénées).

Donc : si vos voiles (et le bateau) ne sont pas "mesurés" avant le National, cela sera fait pendant les 3 jours précédant les courses par les mesureurs de la classe avant d'être validé par le Jaugeur de l'épreuve; (la classe organise le mesurage parallèlement à la jauge).

La seule chose est que le temps de "jauge" sera plus long... en espérant que vous ne nous en voudrez pas par la suite!

Pour l'ASPRO MINIJI :

Le président de la Classe : M.POYMIRO

Le secrétaire de la Classe : Y. LE FUR

Le trésorier de la Classe : Joël THILLARD

Le mesureur National de la classe : G.MAURY

IMPORTANT

Tous les coureurs et entraîneurs sont invités à lire avec attention les informations ci contre.

N'oubliez pas de lire ou relire avec la même attention les Règles de Classe qui sont consultables et téléchargeables sur le site Internet de l'Aspro Miniji.



Pour pouvoir régater au National et Ch. de France Handisport, et participer aux votes et délibérations à l'AG n'oubliez pas d'adresser votre cotisation 2 008 avant fin juillet, au trésorier de l'ASPRO Miniji.

Minijis neufs:

Vous êtes intéressés par l'achat de Miniji(s) ?

Serge LE ROUX, constructeur du Miniji, vous propose des devis pour des Minijis neufs avec un exceptionnel rapport qualité-prix.

Vous pouvez le contacter par téléphone au:
02 98 15 85 33,
Fax : 02 98 15 85 35 Portable: 06 16 57 16 59.

Par mail ateliercomposite@laposte.net

Le meilleur accueil vous sera réservé !

RESULTATS DE REGATES

MIDI PYRENEES

Challenge de Ligue Midi Pyrénées Miniji

Le 19 Avril 2008, 11 coureurs se sont inscrits à la régata organisée par le club VHV. Pierre SAINT MARTY assurait la présidence du Comité de Course et Jacques SICARD, celle du Comité de réclamation.

Finalement, seulement dix concurrents ont régaté mais la météo ne devait pas être favorable car sur la feuille de résultats, on note 5 DNF et 22 DNS !!!

Le « Benjamin » de l'épreuve a tout raflé, en effet, Ben-

jamin MONTAGUT a gagné toutes les courses, tandis que Jean Claude MIRC avec 4 places de 2 termine second, précédant Magali MORAINES;

Classement scratch après 7 courses (6 retenues) : 1: MONTAGUT Benjamin; 2: MIRC Jean Claude; 3: MORAINES Magali ; 4: EYCHENNE Gérard ; 5: CAVILL Jerry ; 6: CAVILL Christine ; 7: OKAN Catherine ; 8: FONDERE Maurice ; 9: RIVALS Christian ; 10: DE OLIVERA Alfred .

ASPRO MINIFI FRANCE

Président: Marcel POYMIRO Tél: 05 63 63 83 80 06 81 30 25 74
455 Rue Marcel Guerret
82000 MONTAUBAN E-mail: marcel.poymiro1@tiscali.fr

Secrétaire: Yves LE FUR Tél. : 02 98 49 52 34
120, Allée de Kerarbleis Tél I P : 0871 29 36 95
29200 BREST E-mail : yves.le-fur@wanadoo.fr

Treasorier: Joël THILLARD Tél-Fax: 02 35 44 05 65
37, rue Paul Gauguin
76620 LE HAVRE E-mail : joel.thillard@wanadoo.fr

L'ASPRO MINIFI, Association des PROPRIÉTAIRES de MINIFI, est une Association à but non lucratif, régie par la loi du 1er Juillet 1901, sous la tutelle conjointe de la Fédération Française de Voile et de la Fédération Française Handisport.

L'ASPRO MINIFI a pour but de développer la pratique du MINIFI, d'organiser des compétitions locales, Régionales et Nationales, et de resserrer les liens d'amitié entre les membres propriétaires et les participants sociétaires de club.

Les règles de jauge de la classe ainsi que les statuts sont adressés gratuitement aux membres affiliés. Le Flash Infos est adressé, sur demande, gratuitement, à tous les membres ainsi qu'aux barreaux ayant participé au National Minifi.

Le Flash Infos est le bulletin de liaison entre tous les membres. Le secrétaire Yves LE FUR, se fera un plaisir d'y insérer les résultats de régates, les articles et photos que vous voudrez bien lui adresser.



IMPORTANT:

Seuls les bateaux affiliés à l'ASPRO MINIFI et portant le numéro de voile attribué par l'ASPRO MINIFI sont autorisés à naviguer en régates officielles.

Tarif Cotisation annuelle ASPRO MINIFI:

1 Bateau: 39.00 €; 2 Bateaux: 63.00 €; 3 Bateaux: 86.00 €; 4 Bateaux: 110.00 €; de 5 à 8 Bateaux: 133.00 €; de 9 à 15 Bateaux: 187.00 €; de 16 à 20 Bateaux: 249.00 €.

Affiliation: 16.00 €. Elle n'est due qu'une seule fois, si les cotisations sont réglées régulièrement tous les ans.



Atelier Composites de la Baie
Marine - Industrie - Agricole

- Conception, Modification Polyester et Bois modernes
- Réparation, Maintenance, Interventions sur sites
- Vente de Matière premières: Résines, Tissus et Adjuvants

Contact : Serge LE ROUX
"Roz Avel" Créach ar Gall
29250 St POL DE LEON

Tél. 02 98 15 85 33
Port. 06 16 57 16 59
Fax. 02 98 15 85 35

RESULTATS DE REGATES

PAYS DE LOIRE

Après le stage Inter-régional le 8-9 mai, le club de l'Ancre à La Chapelle Sur Erdre, a organisé un Championnat Minifi Interligue les 10 et 11 mai.

Six courses ont été disputées par les 22 bateaux dont les barreaux ont pris plaisir à s'affronter sur le plan d'eau de la Grimaudière dans des conditions météo idéales.

En **Handisport**, le vannetais, Hervé TOURNEUX, en retrait depuis un moment, a fait enfin son come-back en devançant Laurent GOURVES, de Handivoile Brest et un an-

cien Brestois de la S R B, Olivier BODEAU, actuellement licencié à LA ROCHELLE.

Marcel BERTHOMME, 6^{ème}, se montre le meilleur handi chez les ligériens. Il devance Mathieu CARPIER, 7^{ème}.

Au **Scratch**, Stéphane DRYE, CN Val de Sarthe, s'impose devant Hervé TOURNEUX, SR Vannes et Alex ROUDEVITCH, du CV Saumurois. Laurent GOURVES et Olivier BODEAU complètent le top five.

Les coureurs et la Ligue remercient le club organisateur et tous ses bénévoles.

Cette Interligue a été précédée d'un stage organisé par l'entraîneur de la ligue Pays de Loire, Gregory BOYER-GIBAUD

La remarquable organisation du club local «L'ANCRE» a fait que le stage et la régate se sont déroulés dans les meilleures conditions matérielles et climatiques. Les 21 inscrits parmi lesquels 3 valides ont permis de réunir 13 clubs de Bretagne, Vendée, Pays de Loire et Ile de France.

6 Manches ont été courues dans de bonnes conditions de vent de 5 à 8 nœuds sur ce site magnifique. Le plan d'eau très technique a permis aux meilleurs tacticiens de montrer leur savoir faire.

L'équipe d'Ile de France classée 12 et 13 au Général Scratch et 8 et 9 au classement Handivoile malgré une place de 17 suite à un incident (déclenchement du gilet automatique) pour J-M VENNIN

et une DSQ pour Th. CREPEL (touché de bouée alors que 10^{ème}...). Ce résultat global est une progression compte tenu de l'utilisation de jeux de voiles prêtés et du 'tuning' encore nécessaire sur les bateaux Il est à noter que, parmi les concurrents handis, 5 membres de «l'équipe de France Handivoile» (2.4M et Sonar) étaient présents sur le plateau, des coureurs relevant très fortement le niveau de la compétition; sans parler des coureurs valides parmi les 5 meilleurs nationaux.

Je dois ici à nouveau remercier Grégory BOYER-GIBAUD pour l'organisation du stage et pour le prêt de 2 jeux de voiles.

Jean Marie VENNIN

et on en parle sur Adonnante:

<http://www.adonnante.com/article,9444,fr,Interligue-Mini-JI>

COMMUNIQUÉ: Distribution du Flash Infos

Bonjour à tous,

Les Flash Infos, bulletins de liaison de l'Aspro Minifi, sont en ligne sur notre site Internet et vous pouvez bien sûr les télécharger. Afin d'améliorer les délais de transmission des informations, nous vous invitons à vous inscrire à la

News letter, ainsi vous recevrez un petit message par lequel vous serez informés immédiatement dès la mise en ligne du Flash.

Il ne vous restera plus qu'à vous connecter pour lire et imprimer directement le bulletin et autres infos.

Merci de votre aimable collaboration !

Les quelques membres n'étant pas équipés pour naviguer sur « Internet » continueront bien sûr à recevoir l'édition papier par courrier. Dans vos associations, n'oubliez pas de distribuer notre bulletin à tous vos licenciés et supporters.

Recevez nos amicales salutations !

Le secrétaire: Yves LE FUR
et le web master : Bernard VICTOR.

Consultez le site Internet de l'Aspro Minifi sur <http://asprominifi.org>